

PRESENTS: G. PILLOUX, A.M. BAILLEUIL, G. PERRET, P. LE NORMAND, R. PERRIER, S. BRUN, J.L. BALLE, C. BAZIN, M.-C. BRUN, N. MONTANIER, S. CALAMAND, J.-B. BUISSON.

ABSENTS EXCUSES: C. CARRARA, P. GOJON, B. LAURENT, I. MONOD, C. MONTEIL (pv à G. PILLOUX), C. PETIT (pv à A.M. BAILLEUIL), B. VIDALE.

N. MONTANIER a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 19h30

Clôture de la séance : 21h15

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Présentation des membres du Conseil Municipal des Enfants suite à réélection partielle

Foncier : Délibération : vente immobilière 11 route de Genève
Délibération : acquisition d'une bande de la parcelle n° D 2089 – lieudit « L'Île Nord »

Finances : Délibération : révision des tarifs communaux au titre de l'année 2019
Délibération : budget principal 2019 : ouverture anticipée de crédits
Délibération : vote de subventions aux associations
Délibération : budget principal – correctif décision modificative n°2

Ecoles : Délibération : révision des règlements intérieurs de cantine et garderie

Questions et informations diverses

Points ajoutés : Délibération : demande de subvention pour la mise en accessibilité des ERP communaux
Délibération : modification du tableau des emplois - postes permanents

1/ Présentation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) suite à réélection partielle. Les demandes pour l'année à venir sont les suivantes : pouvoir se laver les dents après la cantine, avoir davantage de ballons en mousse et de cages de football dans la cour de l'école élémentaire, installer des jeux d'extérieur à destination des 9/12 ans sur le jardin public « LE CONDATE » et des poubelles supplémentaires autour du plateau d'évolution, mise en place de bancs fixes sous le préau et dans la cour de l'école élémentaire, possibilité de choisir sa place à la cantine, nettoyer les croix et les vierges dans les hameaux, renforcer la sécurité des passages piétons sur l'axe de la traversée du centre-ville.

Les enfants présentent les actions à mener pour l'année à venir : participation aux cérémonies, organisation du carnaval, participation à l'édition 2019 de SEYSSEL Propre et du Téléthon, rencontre avec les résidents de l'EHPAD, visite du CME à l'Assemblée nationale le 22 mai 2019.

En remerciement de leur implication, Monsieur le Maire remet à chaque enfant une place pour une séance au cinéma municipal de SEYSSEL et un paquet de papillotes.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 novembre 2018 à l'unanimité.

Foncier

3/ Délibération 60/2018

**Vente immobilière
11 route de Genève**

M. le Maire rappelle que par délibération n°22/2018 le Conseil municipal a souhaité, compte tenu de ses projets d'extension et de restructuration de l'EHPAD Les Jardins de l'Île, acquérir la parcelle cadastrée C 4026 d'une superficie totale de 2 016 m.

Il expose que la partie ouest du terrain pourrait accueillir une extension de l'actuel parking de l'EHPAD. En revanche, la partie est, où est implantée une maison d'habitation, présente un faible intérêt pour la Commune. A ce titre, il précise qu'il a été sollicité par Monsieur Michael PEROUCHET, qui est intéressé par l'acquisition du bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier et notamment de l'évaluation faite en date du 19 novembre 2018 par le service Division Domaine, à l'unanimité,

DECIDE de céder à Monsieur Michael PEROUCHET ou à toute personne morale que ce dernier sera habilité à représenter, une partie de la parcelle suivante conformément au plan ci-annexé :

N° de parcelle	Localisation	Superficie (~)	Prix de vente
C 4026	11 route de Genève	825 m ²	225 000,00€

DIT que les différents frais liés à la division parcellaire y compris de géomètre seront à la charge de la Commune.

DIT que les différents frais, honoraires et charges relatifs à la cession de ce terrain seront à la charge de l'acheteur.

AUTORISE M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte correspondant.

4/ Délibération 61/2018

**Acquisition d'une
bande de la parcelle
n°D 2089 – lieudit
« L'Île Nord »**

M. le Maire expose qu'afin d'élargir le chemin communal longeant la déchèterie, voie très fréquentée notamment par les pêcheurs et les cyclistes empruntant la Véloroute, la Commune a la possibilité d'acquérir une bande d'environ 151 m² de la parcelle n° D 2089 appartenant à M. et Mme ACQUISTAPACE.

Il précise qu'accord a été trouvé avec les propriétaires du bien, pour une cession à 1 208 €, étant convenu que les frais liés à la vente seront à la charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir une bande de la parcelle suivante, conformément au plan ci-annexé :

Vendeur	Objet	Localisation	Superficie (~)	Prix de vente
M. et Mme ACQUISTAPACE	Portion de la parcelle section D n° 2089	L'Île Nord	151 m ²	1 208,00 €

DIT que les différents frais, honoraires, charges et taxes relatifs à la division et à la cession de cette parcelle seront à la charge de la Commune,

AUTORISE M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte correspondant.

Finances

5/Délibération 62/2018

Fixation des tarifs 2019

M. le Maire expose à l'assemblée que chaque année, les tarifs des services de la commune sont révisés afin de suivre l'augmentation du coût de la vie.

L'indice des prix à la consommation de l'INSEE ayant augmenté de 2,2% sur l'année écoulée, il propose de tenir compte de cette évolution pour la réévaluation des tarifs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de M. le Maire à compter du **1^{er} janvier 2019**, et de procéder à des arrondis et ajustements tel que suit :

TARIFS COMMUNAUX 2019			MONTANTS
CIMETIÈRE	Exhumation		205,00 €
	Case columbarium / caverne trentenaire		723,00 €
	Concession cinquantenaire	2 m ²	426,00 €
		4 m ²	845,00 €
Jardin du souvenir - taxe de dispersion des cendres		41,00 €	
DROITS DE PLACE	Terrasse et déballage	Le m ² /an	6,93 €
	Marché - Foire tarif doublé	Abonné simple, le ml	0,60 €
		Passager, le ml	1,30 €
CANTINES	Demi-pensionnaires primaires		4,30 €
	Occasionnels primaire		5,60 €
	École maternelle, le repas		5,60 €
GARDERIE	tarif à la 1/2 heure		1,85 €
TAP	Tarif à l'heure et demi		2,00 €
SALLES COMMUNALES	Location d'une salle pour 3 heures		31,00 €
PERSONNEL	Intervention du personnel communal, l'heure	L'heure. Convention avec CCUR	29,15 €
EAU	Surtaxe eau, le m3 (part communale)		0,64 €
GYMNASES	Forfait	1 journée	85,00 €
		2 journées	130,00 €
		Jour supplémentaire	48,00 €
SERVICE DE CAR DU LUNDI (MARCHÉ)	1 aller / retour – hameaux		3,70 €
	1 aller / retour – centre-ville		2,00 €
	1 aller simple		2,00 €
SALLE DE CINÉMA	Personnes de la commune, la journée	Hors créneaux horaires réservées à la projection	89,00 €
	Personnes extérieures, la journée		177,00 €
CINEMA MUNICIPAL - LE CONDATE	Tarifs à la place	Abonnés (10 places valables 1 an)	50,00 €
		+ coût de la carte pour le 1er achat	3,00 €
		Jeunes de moins de 14 ans	4,00 €
		Ecran Enchanté	3,60 €
		Réduit : (étudiants, retraités, familles nombreuses, demandeurs d'emploi - tous les jours à toutes les séances)	5,50 €
		Normal	6,50 €
	Boissons non alcoolisées et confiserie	Bouteille eau 50 cl	1,50 €
		Cannette 33 cl	2,00 €
		Sachet de bonbons 120 g	2,00 €
	Pot pop corn sucré 60 g	3,80 €	
DIVERS	Taxe pour divagation des chiens (enlèvement SPA ou services municipaux)		123,00 €
Caution clefs sécurisées		Caution	58,00 €
Location de tables et bancs d'extérieur (associations et professionnels)		Caution	167,00 €
Location de la balayeuse + chauffeur (exceptionnel)		L'heure. Convention avec CCUR	62,50 €

6/Délibération 63/2018

Budget principal – correctif décision modificative n°2

M. le Maire expose que suite aux observations du Trésorier relatives à la transmission de la décision modificative n°2 du budget principal, il convient de procéder à la correction suivante.

Les sommes prévues initialement au compte 775 : produits des cessions d'immobilisations doivent être inscrites au compte 024 : produits des cessions.

Par conséquent, la décision modificative n°2 du budget principal se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
1641/16	Emprunts en euros	138 344,18	12 546,65	150 890,83
2115/21	Terrains bâtis	313 500,00	367 500,00	681 000,00
2132/21	Immeubles de rapport	59 958,00	-14 329,63	45 628,37
2151/21	Réseaux de voirie	228 958,93	-14 500,00	214 458,93
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			351 217,02	

RECETTES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
021/021	Virement de la section de fonctionnement	16 760,00	28 217,02	44 977,02
10226/10	Taxe d'aménagement	23 000,00	80 000,00	103 000,00
024/024	Produits des cessions	0,00	243 000,00	243 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			351 217,02	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
N° de compte/chapitre	Objet	Montant initial	Modification	Solde
022/022	Dépenses imprévues	30 000,00	-30 000,00	0,00
023/023	Virement à la section d'investissement	16 760,00	28 217,02	44 977,02
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	46 970,83	1 782,98	48 753,81
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2018 telle que présentée.

7/ Délibération 64/2018

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Budget principal
2019 : ouverture
anticipée de
crédits**

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors Restes A Réaliser) = 1 515 804,30 €

Limite fixée à 25% de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessus, soit :	378 951,07 €
--	--------------

Articles	Objet	Montant (€)
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
Total chapitre 16		1 000,00
2051	Concessions et droits similaires	7 000,00
Total chapitre 20		7 000,00
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00
2132	Immeubles de rapport	80 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00
21534	Réseaux d'électrification	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
Total chapitre 21		370 000,00
TOTAL		378 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement telle que proposée.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget 2019.

8/ Délibération 65/2018

Vote de subventions aux associations

M. le Maire présente deux dossiers de demande de subvention de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention aux associations suivantes, précisant que ces dernières doivent, par tout moyen de communication approprié, faire apparaître la commune de SEYSSEL en tant que financeur :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en €
Union Commerciale du Pays de SEYSSEL Organisation « Noël au Pays de SEYSSEL »	1 000,00
Family Sports Subvention exceptionnelle pour participation au championnat de France et championnat d'Europe	500,00
TOTAL	1 500,00

9/ Délibération 67/2018

Demande de subvention pour la mise en accessibilité des ERP communaux

M. le Maire rappelle que par délibérations n° 06/2017 et n°51/2018 le Conseil municipal a sollicité les financeurs dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public communaux.

Par arrêté du 27/04/2017, le Président du Conseil Régional a d'ores et déjà attribué à la Commune la somme de 53 500,00 € basée sur un prévisionnel de dépenses de 136 545,00 €.

Par courrier daté du 27/11/2018, le Préfet de la Haute-Savoie a accusé réception de cette même demande de subvention actualisée au vu des dernières estimations financières.

Le plan de financement prévisionnel actualisé en € H.T. se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	4 980 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	39,18%	53 500,00
Travaux	131 565,00 €	D.E.T.R.	40%	54 618,00
		Autofinancement	solde	28 427,00
TOTAL	136 545,00 €	TOTAL		136 545,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le nouveau plan de financement proposé.

Ecoles

10/ Délibération 66/2018

Modification des règlements de cantine et garderie

M. le Maire expose qu'à compter de janvier 2019, les parents des élèves de l'école primaire auront la possibilité de gérer par internet les inscriptions aux services périscolaires. Il convient d'intégrer ces nouvelles dispositions dans les règlements intérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDÉ le contenu du nouveau règlement de la cantine scolaire.

VALIDÉ le contenu du nouveau règlement de la garderie périscolaire.

11/ Délibération 68/2018

**Modification du
tableau des
emplois : postes
permanents**

Monsieur le Maire expose que suite au choix de la municipalité de recruter un agent titulaire affecté à la médiathèque Victor HUGO, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs permanents affectés au service culturel.

Ainsi il propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer le poste ci-dessus présenté.

12/ Questions et informations diverses :

G. PILLOUX :

- Lecture des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.
- Lecture d'un projet de convention avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants. Au vu des tarifs vétérinaires affichés, l'assemblée décide, à la majorité, de ne pas donner suite.
- Le foyer des jeunes et le club du 3ème âge ré-ouvriront leurs portes dès janvier 2019 dans leurs nouveaux locaux, 9 route d'Aix les Bains.
- C.C.U.R. : à l'initiative de 2 agriculteurs, un projet de méthanisation sur BASSY est à l'étude. Il est lié à l'opération d'implantation d'une canalisation de gaz de ville en parallèle d'une piste cyclable reliant LA BALME DE SILLINGY au PONT DE BASSY.
- Le 11/01/2019 à 19h00 : vœux des 2 municipalités de SEYSSEL à la salle des fêtes.

P. LE NORMAND :

- Franc succès pour l'édition 2018 du marché de Noël.
- Le 23/12/2018 à 17h00 : spectacle « La pastorale des santons de PROVENCE » à l'église. Entrée libre.

J.-L. BALLETT :

- Dans le cadre de la préparation à la période hivernale, les services techniques municipaux vont procéder à l'entretien des fossés et des traversées de chemin dans les hameaux.

A.-M. BAILLEUL :

- Le repas des anciens des 2 communes de SEYSSEL s'est très bien déroulé. 208 personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h15.
Prochain Conseil Municipal : le 30/01/2019 à 20h00.